



VOTRE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Suivez les 4 étapes ci-dessous pour raccorder votre logement au réseau électrique.

ÉTAPE 1 — DEMANDE DE RACCORDEMENT

CE QUE VOUS FAITES :

- Compléter le formulaire de demande de raccordement (disponible en ligne ou sur demande)
- Le transmettre au SIEL

CE QUI SE PASSE ENSUITE :

- Étude technique de votre demande (rendez-vous possible si nécessaire).
- Réception d'un devis sous environ 3 semaines.

ÉTAPE 2 — TRAVAUX DE BRANCHEMENT

APRÈS ACCEPTATION DU DEVIS :

- Vous retournez le devis signé au SIEL.
- Le SIEL vous contacte pour fixer un rendez-vous (délai moyen : 1 mois).
- Réalisation des travaux de branchement.
- Emission de la facture des travaux

 Important : conservez votre numéro de PDL. Il vous sera demandé pour toute démarche.

APRÈS REGLEMENT DE LA FACTURE DES TRAVAUX, vous recevez :

- le numéro de Point de Livraison (PDL).
- un bulletin de souscription de contrat

ÉTAPE 3 — MISE EN SERVICE

DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU SIEL :

- Attestation de conformité CONSUEL (remise par votre électricien).
- Bulletin de souscription complété (avec le numéro de PDL).
- Pièce d'identité.
- RIB.

 Astuce : vérifiez que toutes les pièces sont jointes pour éviter un allongement des délais

DÉLAIS :

- Programmation après réception du dossier complet.
- Activation au plus tôt le lendemain.
- Maximum 5 jours ouvrés.

ÉTAPE 4 — ACTIVATION DU COMPTEUR

POUR BÉNÉFICIER DE L'ÉLECTRICITÉ :

- Appuyez 3 secondes sur le bouton « + » de votre compteur.

 ***Votre logement est désormais alimenté en électricité !***